



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le mercredi 13 avril 1988

Vol. 30 - No 14

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes

Dépôt de documents	
Rapport annuel requis par la Loi sur la protection de la vie privée	597
Rapport annuel de l'Office des services de garde à l'enfance	597
Dépôt de rapports de commissions	
Vérification des engagements financiers	597
Dépôt de pétitions	
Que le colorimètre utilisé par les producteurs remplace le classeur qui détermine la transmittance du sirop d'érable	597
Que les gouvernements contribuent aux coûts supplémentaires d'engrais pour les sols des érablières	597
Questions et réponses orales	
Les services en français dans les hôpitaux anglophones	597
Les demandes d'emploi à la Baie James	600
Assurer des contrats au chantier naval de Lauzon entre 1990 et 1995	603
Demande d'enquête sur des allégations de conflits d'intérêts à la ville de Saint-Laurent	604
La privatisation de Mines Seleine aux Îles-de-la-Madeleine	605
L'aide financière du gouvernement aux familles québécoises	606
Avis touchant les travaux des commissions	607
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	607
Motions sans préavis	
Renvoi de l'étude des prévisions budgétaires du Directeur général des élections à la commission des institutions	608
Félicitations à Mme Sylvie Tremblay, gagnante du prix CIEL-Raymond-Lévesque	608
M. André Boulerice	608
Mme Lise Bacon	609
Ajournement	609
Annexe: Liste des membres de l'Assemblée nationale du Québec	611

Abonnement 55 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 8 \$

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1080, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, Qc
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le mercredi 13 avril 1988

(Quinze heures dix minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

Un moment de recueillement.

Veuillez vous asseoir.

Nous allons procéder maintenant aux affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi.

Dépôt de documents. M. le ministre de la Justice.

Rapport annuel requis par la Loi sur la protection de la vie privée

M. Marx: Merci, M. le Président. En tant que Procureur général du Québec, je dépose le rapport annuel requis par l'article 178.22 du Code criminel, Loi sur la protection de la vie privée.

Le Président: M. le ministre de la Justice, votre document est maintenant déposé. Mme la ministre déléguée à la Condition féminine.

Rapport annuel de l'Office des services de garde à l'enfance

Mme Gagnon-Tremblay: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 1986-1987 de l'Office des services de garde à l'enfance.

Le Président: Mme la ministre, votre document est déposé.

Dépôt de rapports de commissions. M. le député de Sherbrooke.

Vérification des engagements financiers

M. Hamel: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de la culture qui a siégé les 22 et 29 mars 1988 afin de procéder à la vérification des engagements financiers des ministères des Communautés culturelles et de l'Immigration, des Affaires culturelles et des Communications pour les mois d'octobre 1987 à février 1988.

Le Président: M. le député de Sherbrooke, votre rapport de la commission est maintenant déposé.

Dépôt de pétitions. Avez-vous le consentement de cette Assemblée Mme la députée de Johnson?

Mme Juneau: Oui, M. le Président.

Le Président: Vous avez le consentement, allez. C'est bien oui, M. le leader du gouvernement? Oui.

M. Gratton: Oui.

Le Président: Mme la députée de Johnson.

Que le colorimètre utilisé par les producteurs remplace le classeur qui détermine la transuriance du sirop d'érable

Mme Juneau: J'ai l'honneur de déposer l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale par 75 pétitionnaires acériculteurs unis du Québec concluant que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation abandonne le classeur qui détermine la transuriance du sirop d'érable pour le remplacer par le colorimètre qu'utilisent les producteurs.

Que les gouvernements contribuent aux coûts supplémentaires d'engrais pour les sols des érablières

La deuxième pétition, M. le Président. J'ai l'honneur de déposer l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale par 147 pétitionnaires producteurs de sirop d'érable invoquant les faits suivants: "Que l'opinion publique est de plus en plus sensibilisée à la pollution sous toutes ses formes et que les producteurs acéricoles ne doivent pas être les seuls à assumer les coûts supplémentaires d'engrais pour les sols des érablières", et concluant "que les gouvernements contribuent aux coûts énormes que les producteurs acéricoles assument seuls actuellement." Merci beaucoup.

Le Président: Mme la députée de Johnson, vos deux pétitions sont maintenant déposées.

Est-ce qu'il y a d'autres dépôts de pétitions? Cet après-midi, il n'y aura pas d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur une question de fait personnel. Nous allons procéder immédiatement à la période de questions et de réponses orales. Je vais reconnaître en première principale M. le chef de l'Opposition.

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

Les services en français dans les hôpitaux anglophones

M. Chevette: Merci, M. le Président. En préambule, vous me permettrez de vous dire que la ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait dernièrement au journal **The Gazette** que, dès le mois de juin prochain, les services de santé aux anglophones en vertu de la loi 142 seraient pratiquement chose réglée et annoncée publiquement. Je voudrais vous rappeler que l'**Opposition** s'était opposée formellement à ce projet de loi 142 sous prétexte qu'il y a des francophones qui n'ont même pas accès à des services dans leur propre langue dans les hôpitaux anglophones.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Chevrette: Je voudrais rappeler aussi que l'article 23 de la Charte de la langue française prévoit, entre autres, que les hôpitaux reconnus par l'Office de la langue française comme étant des hôpitaux anglophones doivent - et je cite - "élaborer les mesures nécessaires pour que leurs services au public soient disponibles dans la langue officielle ainsi que des critères et des modalités de vérification de la connaissance de la langue officielle aux fins de l'application du présent article."

Donc, M. le Président, nous assistons à un phénomène où la ministre de la Santé veut annoncer très prochainement des services aux anglophones dans les centres hospitaliers francophones, alors qu'on a une loi qui prévoit que les hôpitaux anglophones doivent desservir la communauté francophone. Ma question au ministre délégué aux affaires linguistiques est la suivante: Le ministre peut-il nous dire combien d'hôpitaux anglophones concernés par l'article 23 de la Charte de la langue française ont déposé des plans d'accès aux services en français et combien ont reçu l'approbation de l'office?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires culturelles et responsable de l'application de la loi 101.

M. Rivard: M. le Président, je pense bien que le chef de l'Opposition comprendra qu'au moment où il me pose la question, je ne suis pas en possession des informations nécessaires pour lui répondre. Par conséquent, je prends avis de la question.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: Merci, M. le Président. Tout en permettant au ministre de prendre avis des questions, je vais continuer à lui en poser quelques-unes, il pourra prendre avis de l'ensemble et, dans les prochains jours, nous faire rapport.

Le Président: Question.

M. Chevrette: Oui. Nos renseignements nous indiquent qu'il n'y en avait à peu près pas ou peu.

Est-ce que le ministre peut nous indiquer comment il se fait que les listes d'hôpitaux bénéficiant du statut d'établissements anglophones ne soient pas publiées dans un document officiel du gouvernement, alors que celles des établissements d'enseignement et des établissements des municipalités concernés par les mêmes articles sont publiées? Est-ce que le ministre peut prendre l'engagement de déposer les listes de cesdits hôpitaux le plus rapidement possible?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires culturelles et responsable de l'application de la loi 101.

M. Rivard: Alors, c'est la même réponse que précédemment. Je prends avis de la question et je l'étudierai.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette: Merci, M. le Président. Pour lui permettre de construire un petit pont additionnel, puisque, hier, il était à construire des ponts, est-ce que le ministre entend faire en sorte que les hôpitaux anglophones...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Vous avez toujours la parole, M. le chef de l'Opposition.

Une voix: C'est un ponceau.

M. Chevrette: M. le Président, est-ce que le ministre entend faire en sorte que les hôpitaux anglophones respectent l'article 23 de la loi 101 et produisent ces plans dans les meilleurs délais, afin que les Québécois francophones puissent également avoir accès aux services auxquels ils ont droit?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires culturelles et responsable de l'application de la loi 101.

M. Rivard: M. le Président, je remercie le chef de l'Opposition de contribuer à fabriquer une sorte de collection de sujets qui lui semblent importants et sur lesquels je me pencherai. D'un autre côté, je vous informe que si le chef de l'Opposition n'aime pas l'expression "pont", je suis tout à fait d'accord, étant donné qu'il s'agit d'un dossier linguistique, de servir de trait d'union entre les gens qui sont intéressés à apporter des solutions.

M. Chevrette: M. le Président...

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevrette:... est-ce que le ministre est conscient qu'à Montréal, il y a plusieurs francophones qui sont obligés de prendre un taxi pour se faire conduire dans un hôpital francophone; parce qu'ils sont habituellement conduits dans un hôpital anglophone lorsqu'ils sont en ambulance? Est-ce qu'il est conscient de ce fait? Est-ce qu'il est prêt à poser des gestes concrets pour que les hôpitaux touchés se conforment à l'article 23 de la loi 101?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre délégué

aux Affaires culturelles et responsable de l'application de la loi 101.

M. Rivard: M. le Président, tranquillement, dans son propos, de toute évidence, le chef de l'Opposition a glissé du dossier linguistique vers le dossier des services de santé et des services sociaux. En ce qui me concerne, j'ai dit ce que j'avais à dire mais ma collègue a peut-être une réponse à formuler.

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, si vous et le chef de l'Opposition me le permettez, j'aimerais l'informer qu'un des premiers gestes que j'ai posés après l'adoption de la loi 142 - c'est peut-être en janvier 1987 - a été justement de m'assurer que les établissements de santé anglophones qui n'avaient pas présenté de plan pour se conformer aux dispositions de l'article 23, le fassent. J'ai noté, à ce moment-là, que le gouvernement qui nous avait précédés avait omis de faire cette demande aux différents établissements anglophones.

Des voix: Ha, ha, ha!
(15 h 20)

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevette: M. le Président, est-ce que la ministre de la Santé et des Services sociaux peut nous dire, après deux ans et quatre mois de pouvoir, combien d'hôpitaux anglophones se sont conformés à l'article 23 de la loi 101?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, de mémoire, j'avais écrit à une vingtaine d'établissements anglophones qui n'avaient pas présenté leur plan de conformité. Il faudrait rappeler au chef de l'Opposition que ces plans sont acheminés à l'Office de la langue française, et non pas à la ministre.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, toujours en additionnelle.

M. Chevette: Ma question est posée à nouveau à la ministre... Puisqu'elle me dit ne pas savoir quel est le nombre, je vais poser à nouveau ma question au ministre responsable. Depuis quelques jours, on lui a sans doute dit qu'il y en avait quinze, cinq, deux, trois ou même, pas un. Combien d'hôpitaux anglophones ont présenté leur plan de services à l'office pour adoption?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires culturelles et responsable de l'applica-

tion de la loi 101.

M. Rivard: M. le Président, je comprends l'intérêt du chef de l'Opposition pour la question. Cependant, je ne peux que lui répéter ma première réponse. Je n'ai pas l'information actuellement, mais je prends avis de la question. Par le fait même, j'aimerais lui souligner que nous débattons prochainement des crédits et qu'on pourra, à ce moment-là, examiner ces questions.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, toujours en additionnelle.

M. Chevette: Est-ce que le ministre responsable du dossier linguistique est prêt à demander à sa collègue de la santé de ne pas appliquer les plans prévus à la loi 142 tant et aussi longtemps que les hôpitaux anglophones n'appliqueront pas l'article 23 de la loi 101?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires culturelles et responsable de l'application de la loi 101.

M. Rivard: Même réponse que précédemment. Je n'ai pas les informations nécessaires pour répondre à ce genre de question. Un jour, je les aurai et, à ce moment-là, j'y répondrai.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevette: Est-ce que Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux est prête à décréter un moratoire quant à l'application du plan en vertu de la loi 142 tant et aussi longtemps que l'article 23 de la loi 101 n'est pas respecté?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: Non, M. le Président. Je pense que la loi 142 est une loi qui a été adoptée par l'Assemblée nationale et qu'elle doit s'appliquer. Si des établissements ou des individus sont fautifs à l'égard d'autres lois, je pense qu'à ce moment-là, des actions doivent être prises contre ces personnes ou établissements.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevette: M. le Président, une dernière additionnelle. Est-ce que la ministre, dans sa réponse, est en train de dire au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, faites votre "job", moi je fais la mienne? Je voudrais demander à la ministre si elle trouve raisonnable que dans un coin de pays où il y a une majorité de francophones, un

gouvernement ne se soucie pas de l'application de la loi face à la majorité et qu'il s'en soucie face à la **minorité**?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. Mme la ministre.

Mme Lavioie-Roux: M. le Président, on sait que depuis plusieurs mois l'occupation principale de l'**Opposition** a été d'entretenir des inquiétudes au sujet de l'application de la loi 101. Je pense qu'il faut dissocier les deux choses. S'il y a des personnes qui n'observent pas la loi, nous devons apporter les correctifs pour qu'elles l'observent et je pense qu'à cet égard, nous avons été plus **vigilants** en ce qui a trait à la responsabilité des établissements anglophones de devoir répondre aux besoins des gens, à la fois dans la langue officielle et dans la langue anglaise s'ils sont reconnus comme étant des institutions de langue anglaise. Et nous l'avons fait. Et nous allons continuer de le faire.

Une voix: Bravo!

M. Chevette: M. le Président, une dernière additionnelle.

Le Président: Toujours en additionnelle, M. le chef de l'Opposition.

M. Chevette: M. le Président, est-ce que Mme la vice-première ministre considère qu'on doit maintenir au moins un équilibre dans le traitement face aux deux communautés? On ne demande même plus un traitement de faveur. Est-ce qu'on doit maintenir un équilibre? Si, M. le Président, la loi 101, qui est vieille de 10 ans au moins, décrète qu'on doit avoir des services en français dans les hôpitaux anglophones et qu'on est prêt à mettre en opération les services prévus à la loi 142, qui n'est jeune que d'une année, est-ce que la vice-première ministre peut nous assurer que la loi 101 deviendra une volonté gouvernementale, une volonté politique pour faire en sorte que nos francophones puissent être traités sur un pied d'égalité avec les anglophones en ce qui regarde les établissements respectifs?

Le Président: Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: Oui, M. le Président. Je suis tout à fait étonnée d'entendre le chef de l'Opposition demander à un gouvernement de faire du chantage auprès des citoyens et des citoyennes du Québec. C'est cela que nous dit le chef de l'**Opposition**, et jamais le gouvernement auquel j'appartiens n'a utilisé le chantage envers les citoyens. Nous avons toujours eu le respect et pour la majorité et pour nos minorités, et c'est ce que nous allons faire, M. le Président.

Le Président: Toujours en additionnelle?

M. Chevette: En additionnelle.

Le Président: En additionnelle, M. le chef de l'Opposition.

M. Chevette: Est-ce que la vice-première ministre considère que c'est du chantage que de demander au gouvernement d'appliquer une loi qui stipule spécifiquement que les francophones ont le droit d'avoir des services dans leur langue dans les hôpitaux anglophones, alors qu'on s'empresse, au dire même de la ministre de la **Santé** et des Services sociaux, de faire des plans d'application de la loi 142 pour la **minorité** et qu'on se foute éperdument des services à la majorité dans les hôpitaux anglophones? Est-ce que c'est du chantage?

Le Président: Mme la vice-première ministre.

Mme Bacon: M. le Président, non seulement le chef de l'**Opposition** nous demande de faire du chantage, mais il nous demande de manquer de respect envers l'Assemblée nationale qui a adopté ces deux lois au même titre. Je pense, M. le Président, que celle qui vous parle a toujours respecté l'Assemblée nationale et j'espère que le chef de l'**Opposition** va en faire autant.

Le Président: Je vais maintenant accorder une deuxième question principale. M. le leader de l'Opposition, en principale.

Les demandes d'emploi à la Baie James

M. Gendron: Il y a quelques semaines, on apprenait que, dans le cadre du programme **PARCQ**, les notaires bénéficiaires de contrats doivent être inscrits sur une liste dressée par Mme Carole Richard, du cabinet du ministre de la Justice, selon, entre autres, les recommandations des députés libéraux. Pour ce qui est des contrats de 5000 \$ et moins au ministère des Approvisionnements et Services, le ministre a demandé aux députés d'expédier une liste d'entrepreneurs à Mme Hélène Roy, de son cabinet politique. Pour ce qui est des emplois à la Baie James, on a appris, de l'**ex-chef** de cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources, que c'était Mme **Adrienne Lafortune**, du bureau du premier ministre, qui dressait les listes d'emplois. Ma question au ministre de l'Énergie et des Ressources est la suivante. Puisque les documents identifiant les tâches de Mme Lafortune dans un document publié par votre gouvernement, à la page des responsabilités de l'Exécutif, i est clairement indiqué, dans ce petit volume qui, comme par hasard, commence par le mot "liste"...

Une voix: Par quoi?

Une voix: Liste.

M. Gendron: ..."liste", que Mme Lafortune s'occupe plus spécialement des projets spéciaux et qu'elle n'a rien à faire avec les jobs à la Baie James...

Une voix: Votre question.

M. Gendron: Ma question au ministre de l'Énergie et des Ressources est la suivante. Qui, du bureau du premier ministre, a indiqué à votre ex-directeur de cabinet de référer les demandes de jobs à Mme Lafortune?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: M. le Président, j'ai amplement expliqué hier la façon dont mon ex-chef de cabinet avait envoyé la lettre. J'ai expliqué clairement comment cela s'était produit, l'erreur qui avait été commise. Je réfère le député d'Abitibi-Ouest et leader de l'Opposition à la transcription d'hier. Je n'ai pas l'intention de répéter tout ça. Cependant, je voudrais rectifier une des affirmations que vous venez de faire, à savoir qu'on dressait la liste des employés. C'est absolument faux, ce n'est pas de ça qu'on vous a informés hier. J'ai en main, pour votre information, une lettre du prédécesseur de Mme Lafortune, M. Hector Biron, en date du 6 avril 1987...

M. Johnson: 1987.

M. Ciaccia: ...1987, avant l'envoi par mon ex-chef de cabinet à un citoyen qui demandait l'appui du premier ministre en vue d'obtenir un emploi à la Baie James. M. Biron explique à ce citoyen que le premier ministre ne peut, en toute équité, prendre position dans un tel cas puisque ce serait injuste à l'égard des autres citoyens du Québec.

Je suis prêt, M. le Président, à déposer copie de cette lettre. Je peux répéter au député d'Abitibi-Ouest que mon cabinet a transmis à Mme Lafortune les mêmes informations que celles qui ont été communiquées à tous les députés péquistes et libéraux et pour lesquelles le député d'Ungava nous a abondamment remerciés.

Le Président: Avant de vous reconnaître en additionnelle, M. le leader de l'Opposition, il y a une demande de la part du ministre de l'Énergie et des Ressources pour déposer un document. Est-ce qu'il y a consentement?

(15 h 30)

M. Gendron: Oui, il y a consentement.

Le Président: Il y a consentement. M. le ministre de l'Énergie et des Ressources, vous pouvez déposer votre document. À l'ordre, s'il vous plaît!

Je vais reconnaître en additionnelle M. le leader de l'Opposition. M. le leader de l'Opposition, vous avez la parole.

M. Gendron: Question additionnelle, M. le Président. J'ai demandé au ministre de l'Énergie et des Ressources de nous indiquer qui, du bureau du premier ministre du Québec, a dit à votre ex-chef de cabinet d'indiquer dans sa lettre du 29 mars 1988 que, pour des demandes d'emploi à la Baie James, il fallait s'adresser à Mme Adrienne Lafortune? Qui, du bureau du premier ministre, lui a dit d'indiquer nommément cette personne dans cette lettre?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Ciaccia: Je crois que j'ai abondamment expliqué hier comment cela s'est produit. Il n'y a pas eu de directive. Aucunement. Pouvez-vous comprendre cela? Pouvez-vous comprendre que cela a été une erreur? Je voudrais rectifier quelque chose que vous, M. le député d'Abitibi-Est, avez dit aux médias. M. le Président, je voudrais rectifier ce que le député d'Abitibi-Est a dit. Quand il a... Abitibi-Ouest. Excusez-moi.

Une voix: Abitibi-Est, c'est à nous autres.

M. Ciaccia: Oui. Je ne voudrais pas... J'étais pour dire je ne veux pas insulter mon collègue.

Le Président: M. le ministre. À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Ciaccia: Quand le député d'Abitibi-Ouest...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À la question, M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: Merci, M. le Président. Le député d'Abitibi-Ouest a dit, hier, qu'on lui avait rapporté que quelqu'un au bureau du premier ministre avait dressé une liste d'employés destinée à la Société d'énergie de la Baie James. C'est absolument une pure invention parce que ce n'est pas la SEBJ qui embauche les employés. Pour votre information, ce sont les entrepreneurs qui reçoivent les contrats par soumissions publiques. Ce sont eux qui ont la responsabilité d'embaucher et ils respectent le décret de la construction.

Le Président: En conclusion.

M. Ciaccia: En conclusion, M. le Président, je voudrais réitérer que les propos du député d'Abitibi-Ouest, hier, à cet égard sont une pure invention.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, question additionnelle. M. le leader de l'Opposition.

M. Gendron: Est-ce que le ministre de l'Énergie et des Ressources est en train de nous dire que c'est une pure invention personnelle de M. Jacques Painchaud, ex-chef de cabinet de votre ministère, d'avoir inscrit dans sa lettre du 29 mars qui fallait s'adresser à Mme Adrienne Lafortune? Qui au bureau du premier ministre lui a indiqué de mentionner nommément cette personne dans sa lettre du 29 mars 1988?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: M. le Président, l'invention ce n'était pas la lettre de mon ancien chef de cabinet. La pure invention, c'est votre déclaration aux médias, hier, voulant qu'il y ait une liste d'envoyée à la SEBJ. Cela est une pure invention. J'ai répondu à votre question. Même si vous la posez quatre, cinq ou sept fois, vous allez avoir la même réponse. Je vous ai répondu, hier. Je vous ai répondu que personne n'a donné cette directive. Je ne peux pas le dire en plus de mots que cela. La seule chose que je peux vous donner et vous dire, M. le député d'Abitibi-Ouest, c'est la vérité. Ceci est la vérité.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, question additionnelle.

M. Gendron: Est-ce que le ministre de l'Énergie et des Ressources considère qu'il s'agirait d'une invention que, tout autant ce matin, l'article de M. David - vérification faite auprès de M. Yves Paré de la FTQ, vérification faite auprès de M. Paré par celui qui vous parie - a confirmé à nouveau qu'au bureau du premier ministre, on lui a indiqué qu'ils étaient en train de préparer des listes de travailleurs disponibles et qu'on remettrait le tout à la Société d'énergie de la Baie James?

Le Président: Question additionnelle.

M. Gendron: Est-ce que le ministre de l'Énergie et des Ressources considère que c'est une invention?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: M. le Président, ce qui a été rapporté...

Le Président: À l'ordre. À l'ordre, s'y vous plaît! À l'ordre, s'y vous plaît!

M. Ciaccia: Voulez-vous que je vous réponde ou vous ne voulez pas que je vous réponde? Je vais vous dire la vérité. Ce qui a été rapporté

par M. Paré, qui ne peut pas dire à qui il a parlé au bureau du premier ministre... Au moins la lettre de mon ex-chef de cabinet avait un nom, adressez-vous là et vous allez avoir des informations. D'accord? Il n'a même pas pu dire à qui il a parlé au bureau du premier ministre. Cela, oui, je le dis. Ce n'est pas une invention que le journaliste a rapportée. Mais ce qui a été dit est pure invention parce que ce n'est pas la SEBJ qui embauche. Combien de fois voulez-vous que je vous répète cela?

Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.

M. Gendron: Vous, M. le ministre, qui devez mieux connaître que M. Paré le personnel du bureau du premier ministre, vous devez connaître votre ex-chef de cabinet. Lui, votre ex-chef de cabinet à qui a-t-il parlé au bureau du premier ministre pour qu'on lui demande formellement d'inscrire le nom de Mme Adrienne Lafortune dans sa lettre?

Le Président: M. le ministre de l'Énergie et des Ressources. M. le ministre de l'Énergie et des Ressources.

M. Ciaccia: Je viens de vous déposer une lettre du prédécesseur de Mme Lafortune qui occupait ce poste, qui répondait aux demandes d'emploi et je vous ai cité la réponse qu'il a donnée. Il n'est pas question que quelqu'un ait dirigé quoi que ce soit. Mme Lafortune a remplacé M. Biron et c'est elle qui donne ces informations sur les services gouvernementaux. Il n'y a rien de nouveau là. Les députés ont reçu des informations. Ce sont les mêmes informations que nous donnons à tout le monde. Ce sont les informations que nous avons données aux 122 députés de l'Assemblée nationale.

M. Gendron: M. le Président, pas d'autre question additionnelle.

Le Président: En additionnelle?

M. Gendron: Non. Un dépôt de document. Alors, je vais déposer...

Le Président: Y a-t-il consentement pour déposer le document?

Une voix: Consentement.

M. Gendron: Pour le bénéfice de tout le monde...

Le Président: Non, non, non. Oui. Vous allez le déposer, mais vous ne le lirez pas, par exemple. Vous allez le déposer. Déposez votre document.

M. Gendron: Alors je dépose les respon-

sabilités de Mme Adrienne **Lafortune** pour le bénéfice des parlementaires.

Le Président: Votre document est déposé avec le consentement de M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je pense qu'il faudrait plutôt parler d'un annuaire, d'une liste, et non pas du dépôt des responsabilités de Mme Lafortune. Je pense que cela porte à confusion.

Le Président: Nous allons maintenant continuer la période de questions. Je pense que - oui - M. le député de Lévis... À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Lévis, en principale.

Assurer des contrats au chantier naval de Lauzon entre 1990 et 1995

M. Garon: M. le Président, le 21 janvier 1988, on apprenait que la St. John Shipbuilding se préparait déjà à accueillir la construction de sous-marins en entreprenant la construction d'un vaste atelier où l'on pourra construire à la fois une frégate et un sous-marin. Le 15 février 1988, à l'Exposition canadienne de construction navale et l'offshore à Montréal à laquelle j'assistais, je pouvais voir que St. John Shipbuilding disait: Les frégates aujourd'hui, les sous-marins nucléaires demain. Le 12 avril, hier, on apprend que le fédéral ne fera pas son choix avant le mois de juillet. Il s'agit d'un retard de quatre mois dans le choix du sous-marin qui devait avoir lieu en mars, ce qui entraînera sûrement d'autres retards.

Il s'agit d'un contrat de 8 000 000 000 \$ à 12 000 000 000 \$, c'est-à-dire entre une et deux Baie James additionnelles, selon le nombre de sous-marins construits, et dont une bonne partie va aller pour les frais de l'infrastructure. Le Nouveau-Brunswick a pris une longueur d'avance. On peut même se demander si la décision n'est pas prise. Pourtant le Québec, lui, ne manifeste pas. C'est la stratégie du silence exactement comme dans le cas des frégates. Je veux demander au ministre de l'Industrie et du Commerce, entre le moment où le travail cessera à Lauzon en 1990 et le début du contrat des sous-marins en 1995 et peut-être plus tard, quelle garantie a-t-il obtenu pour assurer du travail entre les deux contrats?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce. M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.
(15 h 40)

M. Johnson: M. le Président, il y a deux éléments dans la question du député de Lévis. Le premier touche les parties du contrat de sous-marins nucléaires qui pourraient être attribuées éventuellement ou gagnées par le Québec. Je dirais immédiatement que l'une des choses

importantes, substantielles, pour laquelle Marine Industrie est en train de solliciter des partenaires, des appuis et, éventuellement, l'attribution de ce contrat, a trait à la maîtrise d'oeuvre par un consortium guidé par Marine Industrie qui assurerait la prise de décisions importantes et des retombées économiques tout aussi importantes pour le Québec, ce que, je le rappelle au député de Lévis, il a négligé de faire comme membre du gouvernement, lors de l'attribution du premier contrat des six frégates. C'est la première différence et c'est le genre d'action que nous menons actuellement. Cela ne se mène pas par des discours publics et des réclamations à droite et à gauche. Nous constituons un consortium compétent de Québécois.

En ce qui concerne un carnet de commandes éventuel après 1990, Marine Industrie continue à indiquer la façon dont le gouvernement fédéral pourrait, je dirais, fixer ou agencer un carnet de commandes jusqu'en 1995 qui permettrait à des chantiers du Québec d'avoir du travail. C'est là-dessus que nous travaillons.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président, est-ce que le ministre pourrait nous faire la comparaison entre ce gouvernement négligent dans un premier contrat de frégates qui a réussi à en obtenir trois sur six, plus la réparation de quatre destroyers, avec son bilan où il a réussi à en obtenir zéro sur six? Est-ce qu'il pourrait nous dire comment il va pouvoir soumissionner avec un chantier qui pourra avoir été fermé depuis 1990 pour un contrat qui commencera en 1995 avec un chantier qui aura été fermé?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Johnson: M. le Président, le député de Lévis feint sans doute de ne pas comprendre. Je lui réitère...

Des voix: Il ne comprend pas.

M. Johnson: ...qu'à l'égard... On me souligne que le député de Lévis ne comprend pas. Excusez-moi. Je lui réitère qu'à compter de 1991...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Johnson: ...nous devons, dès à présent, nous arranger pour que le gouvernement fédéral dans un carnet de commandes, non seulement militaires mais civiles, de garde-côte, de Pêches et Océans Canada, puisse programmer à l'avantage de tous les chantiers du Canada ses commandes de telle sorte que nous puissions comme chantiers planifier notre travail, investir en conséquence. C'est ce que l'ensemble des chantiers canadiens reproche au gouvernement

fédéral, et nous avons, quant à nous, fait les mêmes représentations que nos alliés des autres chantiers maritimes du Canada, afin que le gouvernement fédéral finisse par comprendre que des installations de cette nature et de cette envergure ont besoin de planifier leur travail à long terme et qu'en conséquence, le carnet de commandes doit le refléter.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président, est-ce que le ministre qui comprend pourrait expliquer au député qui ne comprend pas comment, dans un premier contrat, trois frégates sur six, plus quatre destroyers, est moins bon que zéro frégate sur six dans un deuxième contrat? Est-ce qu'il peut expliquer cela au député qui ne comprend pas et, en même temps, est-ce qu'il peut nous dire autrement que par des paroles ou la stratégie du silence comment il fait cela actuellement, alors qu'on entend le Nouveau-Brunswick qui se positionne de toutes parts?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Johnson: M. le Président, je prends note de l'aveu du député quant à sa compréhension du dossier. Je lui indique, et je l'ai déjà dit ici même, que la raison pour laquelle le Nouveau-Brunswick avait de nombreuses longueurs d'avance qui lui ont assuré du succès, notamment pour décrocher six nouvelles frégates, tient au fait qu'il y a dix ans, alors que c'était le moment de fournir un appui gouvernemental aux demandes de Marine Industrie pour être maître d'oeuvre, vous n'étiez pas là. Vous n'avez pas appuyé Marine Industrie, vous faisiez autre chose, vous prépariez autre chose, d'autres échéances électorales ou je ne sais trop. Vous ne vous êtes pas occupé de ce chantier qui nous permet de former des emplois dont on a besoin dans de grands projets, qui nous permet de regarder à long terme ce qu'on peut faire avec notre main-d'oeuvre. Vous n'étiez pas là, et c'est pour cela que, quelques années plus tard, on a hérité de votre négligence.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député de Jonquière, en principale.

Demande d'enquête sur des allégations de conflits d'intérêts à la ville de Saint-Laurent

M. Dufour. Après lecture du rapport sur la ville de Saint-Laurent que le ministre des Affaires municipales a déposé hier, on constate que, dans le cas de l'acquisition par la ville du terrain appartenant au trésorier du parti du

maire, les vérificateurs concluent: "Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer si le prix payé par la ville constitue ou non un cadeau à M. Paquin."

Dans le cas du changement de zonage, ayant fait tripler la valeur d'un terrain vendu au fils du directeur de la Corporation municipale de développement économique, les vérificateurs écrivent: "L'important est de savoir si le rezonage ou le "spot zoning" a été fait dans l'intérêt général de la municipalité ou dans l'intérêt individuel du propriétaire des terrains. Il ne nous appartient pas de trancher cette question. De plus, le rapport ne traite pas du dossier du maire qui a agi comme notaire dans une transaction impliquant la ville." Comment le ministre a-t-il pu en arriver à la conclusion de ne pas exiger d'enquête de la Commission municipale, alors que ses propres vérificateurs soulèvent des questions troublantes sans pouvoir aller au fond des choses?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation.

M. Bourbeau: M. le Président, hier, j'ai expliqué au député de Jonquière que les vérificateurs du ministère des Affaires municipales ne sont pas des policiers qui ont des possibilités d'enquêter comme peut le faire la Sûreté du Québec ou peut-être même la Commission municipale. Ce sont des gens qui font des enquêtes administratives.

Sur le plan de la saine administration, les rapports sont formels, rien à la ville de Saint-Laurent ne permet d'indiquer que la municipalité a contrevenu aux lois ou aux règlements que doivent suivre les administrations municipales.

Maintenant, s'il y a autre chose qui n'est pas évident et que nous ne pouvons pas trouver par des enquêtes administratives - cela prend des moyens que nous n'avons pas au ministère des Affaires municipales - dans ce sens-là, le ministre de la Justice a déjà annoncé que la Sûreté du Québec procédait actuellement à une enquête policière. Alors, je me demande quelle bonne gestion des fonds publics nous ferions si nous faisons en sorte que deux enquêtes soient tenues en même temps par le gouvernement, à même les fonds publics, à l'égard de la même municipalité. Je pense qu'on trouverait vraiment que deux, c'est trop. Alors, pour l'instant, on va laisser la Sûreté du Québec faire son enquête policière. Je suis convaincu que la Sûreté du Québec est encore mieux équipée que la Commission municipale pour faire une enquête à la ville de Saint-Laurent.

Le Président: M. le député de Jonquière, en additionnelle.

M. Dufour: Dans la lettre qui lui est adressée par le Solliciteur général et ministre de la Justice qui dit "le seul contenu de ces docu-

ments ne semble donc pas justifier une intervention de ma part dans cette affaire", comment le ministre peut-il dire qu'il y a continuation d'enquête, puisque le ministre de la Justice dit qu'il n'y a pas matière à enquête? De quelle façon en arrivez-vous à cette conclusion?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation.

M. Bourbeau: M. le Président, je suggérerais au député de Jonquière de relire attentivement la lettre du ministre de la Justice. J'ai fait parvenir au ministre de la Justice le rapport des vérificateurs du ministère des Affaires municipales, vérification qui a été faite par des comptables agréés et non pas par des policiers. Le ministre de la Justice, dans sa lettre, nous dit: "J'ai pris connaissance de votre rapport et sur la base de ce rapport - rapport administratif - il n'y a rien qui me permette **d'intervenir**". Cela ne veut pas dire que les policiers de la Sûreté du Québec, avec les moyens dont ils disposent, ne pourront pas trouver autre chose. Je ne dis pas qu'il y a autre chose, je ne le sais pas. Tout ce que je peux dire, c'est que les policiers de la Sûreté du Québec disposent de moyens beaucoup plus importants et je crois comprendre du ministre de la Justice que la Sûreté du Québec fait enquête, non pas à partir du rapport administratif, mais à partir des moyens dont elle dispose.

Le Président: M. le député de Jonquière, en additionnelle.

M. Dufour: Comment le ministre des Affaires municipales pouvait-il refuser une enquête qui a été demandée par huit conseillers municipaux alors qu'il est tuteur de la Commission municipale et que l'article 22 dit que c'est là un des rôles de la Commission municipale que d'enquêter dans ces cas-là?

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation.

M. Bourbeau: M. le Président, que les plaintes viennent de conseillers de l'opposition ou de simples citoyens, nous les traitons toutes de la même façon. Tout ce que je peux dire, c'est que de la part de conseillers municipaux de l'opposition, il arrive très fréquemment qu'il y en a qui nous demandent des enquêtes sur l'administration. S'il fallait qu'on fasse une enquête de la Commission municipale chaque fois qu'on a une demande ou une plainte d'un citoyen, que ce soit dans le cas de la ville de Saint-Laurent ou de l'ancienne administration de Jonquière, par exemple, on serait toujours en train d'envoyer la Commission municipale faire des enquêtes. Tout ce que je peux dire, c'est que, dès qu'il y a des éléments sérieux qui sont portés à notre attention, nous envoyons des vérificateurs, des comptables agréés, qui sont les

seuls dont on dispose au ministère d'après notre loi, et on fait une enquête administrative.
(15 h 50)

Si l'enquête administrative nous laisse penser qu'il y a autre chose, on alerte le Solliciteur général. Dans le cas présent, le rapport - vous l'avez vu - ne concluait pas à cela. Je n'ai pas pris de risque, j'ai quand même envoyé le rapport au Procureur général qui a conclu que, sur la base du rapport, il n'y avait pas matière à faire une enquête policière. Il a quand même ajouté que, malgré cela, la Sûreté du Québec par ses propres moyens, de sa propre initiative, enquêtait. A partir de là, je dis au député de Jonquière: N'allons pas gaspiller des fonds publics en envoyant deux enquêteurs en même temps faire deux enquêtes simultanées.

Le Président: Je vais maintenant reconnaître une question principale à la formation ministérielle, M. le député des **Îles-de-la-Madeleine**.

La privatisation de Mines Seleine aux Îles-de-la-Madeleine

M. Farrah: Merci, M. le Président. Il y a quelques semaines, le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation et le ministre délégué aux Mines annonçaient la vente de la compagnie Mines Seleine aux **Îles-de-la-Madeleine** à la Société canadienne de sel. Or, nous savons que cette dernière est une filiale de la compagnie américaine Morton Thiokol, ce qui a amené certains milieux à se demander pourquoi le gouvernement n'avait pas plutôt cédé Mines Seleine à des intérêts québécois ou canadiens.

Ma question s'adresse au ministre délégué aux Finances et à la Privatisation. Le ministre peut-il indiquer à cette Chambre les critères sur lesquels le gouvernement a fondé sa décision, notamment ceux qui l'ont amené à opter pour la privatisation de Mines Seleine?

Le Président: M. le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation. M. le ministre.

M. Fortier: M. le Président, vendre Mines Seleine dans laquelle le gouvernement précédent avait engouffré 125 000 000 \$ et qui a perdu quelque 23 000 000 \$ en 1983-1984, 23 000 000 \$ en 1984-1985, 21 000 000 \$ en **1985-1986**, 3 500 000 \$ en 1986-1987, 3 200 000 \$ cette année n'était pas chose facile. Nous l'avons fait. Nous avons cherché un acheteur qui avait les reins solides, qui était capable d'appuyer le développement économique des Des. Les conditions que nous avons exigées, pour répondre à la question du député, furent au nombre de quatre principalement: La première, c'est qu'il puisse s'engager à exploiter la mine pendant dix ans; la deuxième - je vois que le député le sait - qu'il respecte l'entente syndicale qui existe présentement; troisièmement, qu'il s'engage à employer le même pourcentage d'employés des îles que celui

qui existe présentement et, surtout, qu'il maintienne la principale place d'affaires.

La raison fondamentale pour laquelle il était important d'avoir une compagnie qui avait les moyens financiers, c'est que la seule façon de rentabiliser la mine était d'accroître sa capacité de production et sa capacité de vendre du sel sur le marché américain. La seule soumission que nous avons reçue, qui respectait toutes les conditions, qui avait la capacité financière et qui était en mesure d'investir 156 000 000 \$ pour augmenter la capacité de production de la mine et surtout d'écouler cette production aux États-Unis, c'était la filiale de Morton **Thiokol**. Je crois que ce fut une très bonne transaction pour les contribuables du Québec et pour les Madelinots.

Des voix: Bravo!

Le Président: En additionnelle, M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Farrah: En additionnelle, M. le Président. Le ministre peut-il nous expliquer en quoi cette privatisation favorisera le Québec, notamment par l'achat du sel de la mine des Îles-de-la-Madeleine?

Le Président: M. le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation. M. le ministre.

M. Fortier: Je pense bien que pour les Québécois, il y a deux impacts très importants: d'une part, la compagnie qui contrôle maintenant Mines **Selaine** désire exploiter aux Îles, douze mois par année. Pour pouvoir le faire, il faut augmenter la capacité d'entreposage parce que, pendant deux ou trois mois par année, il n'est pas possible d'exporter par bateau. Donc, si on veut augmenter la capacité de production et la capacité de vente, il faut investir 16 000 000 \$. Cela va amener aux Madelinots des emplois à temps plein, comme ce fut le cas avec Madelipêche. Ce sera donc une privatisation très rentable pour les Madelinots. C'est la raison pour laquelle, dans le journal **Le Radar** - cela me fait plaisir de le mentionner à la population, parce que ce n'est pas tout le monde qui lit l'hebdomadaire des **Îles-de-la-Madeleine** - on voit ici une photo où on dit: Une vente qui réjouit tout le monde.

Des voix: Bravo!

M. Fortier: La deuxième raison, M. le Président, c'est que nous avons négocié avec le nouvel acheteur un rabais du prix du sel que le ministère des Transports va acheter, un rabais de 5 %, ce qui va donner aux contribuables un bénéfice de 11 000 000 \$ sur une période de dix ans. Donc, ce fut un excellent marché pour les Québécois et pour les Madelinots.

Des voix: Bravo!

Le Président: En principale, maintenant, M. le leader adjoint. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader adjoint et député de Lavolette.

L'aide financière du gouvernement aux familles québécoises

M. Jolivet: Le 5 avril dernier, le Conseil des affaires sociales et de la famille a remis au ministre délégué à la Famille, un avis intitulé "Pour être fiers d'être parents". Dans l'avis le conseil propose différentes mesures très réalistes, concrètes et immédiates. Les mesures telles que présentées sont basées sur la venue d'un premier enfant. On sait que le ministre délégué à la Famille s'est distancé il y a déjà longtemps en parlant de l'aide apportée au troisième enfant. Est-ce que le ministre, après l'étude approfondie de l'avis qui lui a été donné la semaine dernière, continue toujours à avoir la même position, c'est-à-dire que l'aide financière doit être apportée au troisième enfant?

Le Président: M. le ministre délégué à la Famille, à la Santé et aux Services sociaux.

M. Dutil: M. le Président, il serait bon de préciser une première chose sur l'avis qui a été donné par le Conseil des affaires sociales et de la famille. Quand on parle du problème de la natalité on touche les secteurs qui ont été touchés par le premier ministre lors du discours d'ouverture, c'est-à-dire les quatre secteurs suivants: le soutien économique aux parents, les services de garde, les normes du travail et l'habitation.

Donc, là-dessus, j'ai donné mon commentaire à l'effet que le Conseil des affaires sociales et de la famille analysait la problématique de la même façon que nous l'analysions, à savoir, 1 est important de toucher à chacun de ces secteurs. Ce que j'ai soulevé, en ce qui concerne le troisième enfant, c'est ceci: le Conseil des affaires sociales et de la famille fait la suggestion de donner des allocations familiales égales sans tenir compte du rang de l'enfant. Etant donné que l'analyse du Conseil des affaires sociales et de la famille tenait compte de l'aspect de la dénatalité et non pas de l'ensemble de la problématique de la politique **familiale** - je tiens à le dire car je pense que c'est un point important - cet avis-là concernait **particulièrement** la dénatalité, j'ai précisé qu'au Québec, 1 fallait **peut-être** regarder les statistiques d'une façon différente qu'elles avaient été **regardées**. Il me fera plaisir de l'expliquer davantage si on me pose une question additionnelle, M. le Président.

Le Président: M. le leader adjoint et député de Lavolette, en additionnelle.

M. Jolivet: M. le Président, est-ce que le ministre est conscient que la position **qu'il** tient

a pour but de permettre au gouvernement d'économiser de l'argent plutôt que de venir en aide aux familles québécoises? Et, en deuxième lieu, est-ce que son hypothèse, basée sur des hypothétiques familles de trois enfants et plus, fait en sorte que les familles d'un enfant et de deux enfants sont pénalisées?

Le Président: M. le ministre délégué à la Famille, à la Santé et aux Services sociaux.

M. Dutil: M. le Président, l'analyse du Conseil des affaires sociales et de la famille disait ceci: "72 % de la dénatalité au Québec cette année est due à la perte du premier et du deuxième enfant." 72 %. Alors, évidemment, si on analyse les chiffres de cette façon-là, on arrive à la conclusion que c'est le premier ou le deuxième enfant qui crée la difficulté. Ce que j'ai tout simplement dit... Je pense que c'est intéressant pour l'Opposition de regarder les chiffres de plus près. C'est un calcul très simple que, je pense, même l'Opposition qui n'est pas très forte en calcul en général va comprendre. C'est un calcul très simple, M. le Président. Sur les 1100 enfants de moins qu'il y a cette année par rapport à l'année dernière, effectivement, 800 étaient des enfants de premier et de second rang. Mais ce sont 800 sur 70 000. Donc, une baisse de 1 %. Quant aux 300 autres enfants qui sont des enfants de troisième rang et plus, ce sont 300 enfants sur 15 000. C'est donc 2 % de perte pour les enfants de rang trois et plus. Et tout ce que j'ai dit comme commentaire, c'est qu'on peut analyser les chiffres de diverses façons mais il est important de savoir qu'en pourcentage, la dénatalité au niveau du troisième enfant et plus est beaucoup plus dramatique actuellement - bien qu'il faille tenir compte de la problématique du premier et du deuxième enfant - qu'elle ne l'est pas rapport aux chiffres mentionnés dans l'avis.

Le Président: Alors, ceci met fin à la période régulière des questions et réponses orales.

Nous allons maintenant procéder aux votes reportés. Il n'y en a pas cet après-midi.

Motions sans préavis.

M. Gratton: M. le Président...

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: ...si je pouvais obtenir le consentement unanime de l'Assemblée, nous pourrions procéder à l'avis des travaux touchant les commissions avant que nous procédions aux motions sans préavis.
(16 heures)

Le Président: Cela va, M. le leader de l'Opposition?

M. Gendron: Consentement.

Le Président: M. le leader du gouvernement, vous avez...

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gratton: Alors, M. le Président, j'avise l'Assemblée qu'aujourd'hui, de consentement avec l'Opposition, de 16 h 30 à 18 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau, la commission de l'aménagement et des équipements complétera l'étude des programmes 9 et 10 des crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales.

De 16 h 30 à 18 heures, à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, la commission des institutions poursuivra et complétera l'étude des crédits budgétaires du ministère du Solliciteur général. De 16 h 30 à 18 heures et de 20 heures à 21 h 30, à la salle du Conseil législatif, la commission du budget et de l'administration procédera à l'étude des crédits budgétaires du ministre délégué à la Privatisation.

J'avise également cette Assemblée que le jeudi 14 avril, de 10 heures à 12 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau, la commission de l'économie et du travail entreprendra l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Industrie et du Commerce; à la salle 101 de l'édifice Pamphile-Le May, la commission de l'aménagement et des équipements procédera à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche; à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, la commission de l'éducation entreprendra l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Éducation; finalement, à la salle du Conseil législatif, la commission du budget et de l'administration entreprendra l'étude des programmes 1 à 5 et 8 des crédits budgétaires du ministère des Finances.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, nous avons besoin d'un consentement, étant donné qu'il y a deux avis qui dérogent à l'article 143 de notre règlement. Il s'agit de commissions qui vont siéger après les heures prévues pour l'étude des crédits. Vous donnez votre consentement, si j'ai bien compris.

M. Gendron: Oui, M. le Président.

Le Président: Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres avis concernant les travaux de l'Assemblée? Est-ce qu'il y a des questions concernant les travaux de l'Assemblée?

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Boulerice: M. le Président, le 31 mars dernier, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration nous a annoncé qu'elle avait conclu et signé une entente avec le gouvernement fédéral qui permettait au Québec d'offrir des garanties bancaires aux immigrants investisseurs. La ministre n'a pas déposé cette copie en Chambre. Elle a dit: Il me fera plaisir de la

déposer incessamment. J'aimerais savoir quand il sera possible pour l'Opposition de prendre connaissance de cette entente signée, nous l'espérons, avec le gouvernement fédéral.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, la ministre ayant déjà...

Des voix:...

Le Président: Si vous me permettez, ce n'est pas encore terminé. J'ai reconnu M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, la ministre ayant déjà quitté, je vérifierai et je fournirai les informations pertinentes à M. le député demain.

Le Président: Nous allons revenir aux motions sans préavis, tel qu'il apparaît aux affaires courantes. Je vais reconnaître M. le député de Saint-Jacques.

M. le leader du gouvernement, auparavant.

M. Gratton: Oui.

Le Président: Très brièvement.

M. Gratton: Si on me permettait, M. le Président, j'en ai une qui ne devrait pas créer problème, sûrement pas...

Le Président: C'est une motion sans débat.

Renvoi de l'étude des prévisions budgétaires du Directeur général des élections à la commission des institutions

M. Gratton: Oui. Je voudrais faire motion pour que l'étude des prévisions budgétaires du Directeur général des élections pour l'exercice financier 1988-1989 soit déferée à la commission des institutions.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement, M. le leader de l'Opposition?

M. Gendron: Consentement.

Le Président: Il y a consentement. Cette motion est adoptée.

M. le député de Saint-Jacques, toujours à l'étape des motions sans préavis.

Félicitations à Mme Sylvie Tremblay, gagnante du prix CIEL-Raymond-Lévesque

M. Boulerice: Oui. M. le Président. Je propose que cette Assemblée adresse ses félicitations à Mme Sylvie Tremblay pour l'obtention, hier, du prix Raymond-Lévesque de CIEL.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement de cette Assemblée pour débattre la motion de M. le député de Saint-Jacques?

Des voix: Consentement.

Le Président: Il y a consentement.

M. le député de Saint-Jacques, vous avez la parole.

M. André Boulerice

M. Boulerice: M. le Président, vous me permettrez très brièvement, avant, de prendre quelques secondes pour informer cette Chambre...

Des voix:...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Boulerice:... que, lundi soir de cette semaine, nous avons le plaisir, à Montréal, dans la circonscription de Saint-Jacques, de célébrer les 60 ans de vie artistique de Mme Alys Robi, à qui j'adresse mes meilleurs voeux et mes plus chaleureuses félicitations.

Voilà qu'aujourd'hui, M. le Président, un autre grand nom au Québec apparaît, celui de Sylvie Tremblay. Sylvie Tremblay qui a déjà gagné, en 1980, un prix, lors du concours Québec en chansons. En 1984, Sylvie Tremblay remportait le prix de la presse au Festival de la chanson de Spa, en Belgique. Sylvie Tremblay, notre Sylvie Tremblay, puisqu'il faut employer cette appellation affectueuse, a déjà deux microsillons à son actif. Sylvie Tremblay, d'ailleurs, j'aimerais vous le rappeler, Mme la Présidente, réjouissait par son chant les chefs d'État et de gouvernement au dîner d'État, lors du Sommet de la francophonie tenu ici, à Québec. Et je me rappelle d'ailleurs les commentaires de nos amis invités européens et africains. Quelle voix, quel talent, disaient-ils.

Sylvie Tremblay a joué merveilleusement la Carmen de Robert Lepage, dans cette pièce extraordinaire au théâtre de Quat'Sous, "Pour en finir une fois pour toutes avec Carmen". Toutes les stations de radio nous font entendre sa merveilleuse interprétation de la chanson "Je voudrais voir la mer", chanson de Michel Rivard.

Un succès mérité qui annonce un printemps riche pour le Québec avec des réussites magistrales dans le domaine du cinéma et une réussite extraordinaire dans le domaine de la chanson qui est celle de Sylvie Tremblay.

Le Québec se réjouit, chère Sylvie, de votre succès. Les gens du Plateau Mont-Royal ont une fierté particulière, et notamment moi, puisque j'ai le plaisir d'être votre voisin de palier, et quand on ouvrira la terrasse, il y aura une bonne bouteille de champagne. Parmi ceux qui sont fiers de ce succès, de ce prix que vous remportez, Sylvie, il y a notamment mon collègue, le député de Jonquière, ancien maire de votre

ville, M. Dufour, qui vous félicite et vous adresse toute son affection. Donc, les gens de votre pays natal, de votre région natale, ceux du Saguenay partagent cette fierté très légitime que tous les Québécois ont aujourd'hui à l'annonce de ce prix extraordinaire que vous venez de remporter, qui est le prix **CIEL-Raymond-Lévesque** qui encourage justement la chanson d'expression française au Québec.

Vous êtes, Sylvie, je le répète, une étoile montante, une chanteuse dont nous sommes de plus en plus fiers et cela confirme les propos que tenait Gilles **Vigneault** quand on lui parlait de la relève. Gilles Vigneault répétait: Mais la relève, personne n'est tombé! Vous êtes donc, Sylvie, dans la continuité de l'excellence de la chanson et de l'interprétation francophone de la chanson. Bravo, mes plus sincères félicitations et à samedi.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Saint-Jacques.

Mme la ministre des Affaires culturelles.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: Merci, Mme la Présidente. Je n'ai pas, comme le député de Saint-Jacques, le plaisir de partager le même palier que Mme Tremblay. J'ai fait sa connaissance lors d'une émission de télévision et j'ai pu apprécier son immense talent. C'est pourquoi je suis très heureuse de réitérer mes félicitations à Mme Tremblay qui s'est méritée hier le prix CIEL-Raymond-Lévesque.

J'ai déjà d'ailleurs expédié ce matin même, par télégramme, un message à Mme Tremblay pour lui communiquer nos plus sincères félicitations pour ce succès que lui assure déjà son grand talent.

Cette nouvelle distinction s'ajoute à d'autres remportées par Sylvie Tremblay depuis ses débuts remarquables dans le monde de la chanson québécoise. En 1980, elle avait déjà remporté un prix lors du concours Québec en chansons. Quatre ans plus tard, le prix de la presse au festival de Spa lui était décerné et l'an dernier Sylvie Tremblay avait même révélé aux Québécoises et Québécois une autre facette de son talent en jouant au théâtre le rôle-titre de *Tour en finir une fois pour toutes avec Carmen*.

Cet honneur rendu à cette excellente interprète ne fait que renforcer ma profonde conviction que le talent et la volonté de nos artistes méritent toute notre attention et notre appui constant. En acceptant hier le prix CIEL-Raymond-Lévesque, Sylvie Tremblay a comparé cet encouragement à un arc-en-ciel. J'ajouterai pour ma part, Mme la Présidente, que nous sommes pleinement conscients du rôle qu'a à jouer un gouvernement pour tenter d'illuminer la route d'artistes qui, comme Sylvie Tremblay, sont promis aux plus grands honneurs.

La chanson québécoise constitue certes

l'une des formes d'expression artistique qui correspond le mieux à notre identité culturelle et c'est notre ferme intention de continuer de favoriser son épanouissement par des gestes concrets, comme nous l'avons fait l'an dernier en encourageant cette Semaine de la chanson française d'ici, comme nous l'avons fait et nous espérons répéter ce geste.

En continuant de soutenir la chanson québécoise sur le plan de la production, de la promotion et aussi de la diffusion à travers divers programmes comme le Festival de la chanson de Granby, le Gala de l'ADISQ, notre gouvernement entend ainsi favoriser les chances d'accomplissement de nos interprètes et les aider à nous rappeler ce que nous sommes par la voie de l'harmonie.

À nouveau, Mme la Présidente, j'ajoute ma voix à ceux et celles qui voudront féliciter Sylvie Tremblay en lui demandant, s'il vous plaît, de continuer à nous donner ce talent, ces honneurs qu'elle mérite et de les faire rejaillir sur l'ensemble de la communauté québécoise.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la ministre des Affaires culturelles. Ceci met fin au débat.

Est-ce que la motion présentée par le député de Saint-Jacques et qui se lit comme suit: "**Que** cette Assemblée adresse ses félicitations à Mme Sylvie Tremblay pour l'obtention du prix CIEL-Raymond-Lévesque" est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. Ceci met donc fin aux travaux de ce jour. Nous allons donc ajourner à demain 14 heures.

(Fin de la séance à 16 h 11)

PRÉSIDENT: M. Pierre Lorrain
VICE-PRÉSIDENT: M. Jean-Pierre Saintonge
VICE-PRÉSIDENTE: Mme Louise Bégin

Nom, prénoms	Affiliation politique	Profession ou métier	District électoral
Assad, Mark	PLQ	Administrateur	Papineau
Audet, Jean	PLQ	Administrateur	Beauce-Nord
Bacon, Use *	PLQ	Administratrice	Chomedey
Baril, Gilles	PLQ	Homme d'affaires	Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Beaudin, André	PLQ	Professeur, dir. d'école	Gaspé
Bégin, Louise	PLQ	Avocate	Bellechasse
Bélanger, Guy	PLQ	Psycho-éducateur, adm.	Laval-des-Rapides
Bélanger, Madeleine	PLQ	Femme d'affaires	Mégantic-Compton
Bélisle, Jean-Pierre	PLQ	Avocat	Mille-Îles
Bissonnet, Michel	PLQ	Avocat	Jeanne-Mance
Blackburn, Jeanne L.	PQ	Administratrice	Chicoutimi
Blais, Yves	PQ	Administrateur	Terrebonne
Bleau, Madeleine	PLQ	Travailleuse au foyer	Groulx
Boulerice, André	PQ	Attaché d'administration	Saint-Jacques
Bourassa, Robert *	PLQ	Avocat et économiste	Saint-Laurent
Bourbeau, André *	PLQ	Notaire	Laporte
Bradet, Daniel	PLQ	Enseignant	Charlevoix
Brassard, Jacques	PQ	Professeur	Lac-Saint-Jean
Brouillette, Pierre A.	PLQ	Homme d'affaires	Champlain
Camden, Lewis	PLQ	Diplômé en sc. politiques	Lotbinière
Cannon, Lawrence	PLQ	Homme d'affaires	La Pettrie
Cardinal, Pierrette	PLQ	Secrétaire administrative	Châteauguay
Chagnon, Jacques	PLQ	Administrateur	Saint-Louis
Charbonneau, Jean-Pierre	PQ	Journaliste	Verchères
Chevrette, Guy	PQ	Secrétaire général	Joliette
Ciaccia, John *	PLQ	Avocat	Mont-Royal
Claveau, Christian	PQ	Administrateur	Ungava
Côté, Albert*	PLQ	Ingénieur forestier	Rivière-du-Loup
Côté, Marc-Yvan *	PLQ	Professeur	Charlesbourg
Cusano, William	PLQ	Administrateur scolaire	Viau
Dauphin, Claude	PLQ	Avocat	Marquette
Desbiens, Hubert	PQ	Enseignant	Dubuc
Després, Michel	PLQ	Administrateur	Limoilou
Dionne, France	PLQ	Secrétaire de direction	Kamouraska-Témiscouata
Dougherty, Joan	PLQ	Administratrice scolaire	Jacques-Cartier
Doyon, Réjean	PLQ	Avocat	Louis-Hébert
Dubois, Claude	PLQ	Commerçant	Huntingdon
Dufour, Francis	PQ	Administrateur	Jonquière
Dutil, Robert *	PLQ	Administrateur	Beauce-Sud
Farrah, Georges	PLQ	Administrateur	Îles-de-la-Madeleine
Filion, Claude	PQ	Avocat	Taillon
Forget, Paul-André	PLQ	Agriculteur	Prévost
Portier, Pierre-C. *	PLQ	Ingénieur	Outremont
Fortin, Gilles	PLQ	Industriel	Marguerite-Bourgeoys
French, Richard *	PLQ	Professeur d'université	Westmount
Gagnon-Tremblay, Monique *	PLQ	Notaire	Saint-François
Gardner, Laurier	PLQ	Enseignant	Arthabaska
Garon, Jean	PQ	Économiste et avocat	Lévis
Gauvin, Réal	PLQ	Homme d'affaires	Montmagny-L'Islet
Gendron, François	PQ	Enseignant	Abitibi-Ouest
Gervais, Jean-Guy	PLQ	Administrateur	L'Assomption
Gobé, Jean-Claude	PLQ	Administrateur	Lafontaine
Gobeil, Paul*	PLQ	Comptable agréé	Verdun
Godin, Gérald	PQ	Journaliste	Mercier
Gratton, Michel *	PLQ	Ingénieur	Gatineau
Hains, Roma	PLQ	Professeur	Saint-Henri
Hamel, André J.	PLQ	Administrateur	Sherbrooke
Harel, Louise	PQ	Avocate	Maisonnette
Héту, Damien	PLQ	Entrepreneur électricien	Labelle
Houde, Albert	PLQ	Administrateur	Berthier
Hovington, Claire-Hélène	PLQ	Relationniste	Matane

Nom, prénoms	Affiliation politique	Profession ou métier	District électoral
Johnson, Daniel *	PLQ	Avocat	Vaudreuil-Soulanges
Jolivet, Jean-Pierre	PQ	Enseignant	Lavolette
Joly, Jean A.	PLQ	Courtier en assurances	Fabre
Juneau, Carmen	PQ	Femme au foyer	Johnson
Kehoe, John J.	PLQ	Avocat	Chapleau
Khelifa, Albert	PLQ	Enseignant	Richelieu
Laporte, Michel	PLQ	Avocat	Sainte-Marie
Latulippe, Gérard	PLQ	Avocat, CRI	Chambly
Lavoie-Roux, Thérèse *	PLQ	Administratrice scolaire	L'Acadie
Leclerc, Jean	PLQ	Chef d'entreprise	Taschereau
Lefebvre, Roger	PLQ	Avocat	Frontenac
Legault, Yolande D.	PLQ	Secrétaire	Deux-Montagnes
Lemieux, Jean-Guy	PLQ	Avocat	Vanier
Lemire, Yvon	PLQ	Homme d'affaires	Saint-Maurice
Levesque, Gérard D. *	PLQ	Avocat et administrateur	Bonaventure
Lincoln, Clifford *	PLQ	Courtier d'assurances	Nelligan
Lorrain, Pierre	PLQ	Avocat	Saint-Jean
MacDonald, Pierre *	PLQ	Administrateur	Robert Baldwin
Maciocia, Cosmo	PLQ	Courtier d'assurances	Viger
Maltais, Ghislain	PLQ	Courtier d'assurances	Saguenay
Marcil, Serge	PLQ	Administrateur scolaire	Beauharnois
Marx, Herbert *	PLQ	Avocat	D'Arcy McGee
Messier, Charles	PLQ	Technicien en adm.	Saint-Hyacinthe
Middlemiss, Robert	PLQ	Ingénieur	Pontiac
Pagé, Michel *	PLQ	Avocat	Portneuf
Paradis, Henri	PLQ	Pharmacien	Matapédia
Paradis, Pierre *	PLQ	Avocat	Brome-Missisquoi
Paré, Roger	PQ	Administrateur	Shefford
Parent, Jean-Guy	PQ	Administrateur	Bertrand
Parent, Marcel	PLQ	Récréologue	Sauvé
Pelchat, Christiane	PLQ	Journaliste	Vachon
Perron, Denis	PQ	Opérateur de poste	Duplessis
Philibert, Paul	PLQ	Thanatologue	Trois-Rivières
Picotte, Yvon *	PLQ	Principal d'école	Maskinongé
Polak, Maximilien	PLQ	Avocat	Sainte-Anne
Poulin, Rémy	PLQ	Représentant promotionnel	Chauveau
Rémillard, Gil *	PLQ	Constitutionnaliste	Jean-Talon
Richard, Maurice	PLQ	Commerçant	Nicolet
Rivard, Guy *	PLQ	Médecin	Rosemont
Robic, Louise *	PLQ	Administratrice	Bourassa
Rochefort, Jacques	IND.	Administrateur	Gouin
Rocheleau, Gilles *	PLQ	Homme d'affaires	Hull
Ryan, Claude *	PLQ	Journaliste	Argenteuil
Saintonge, Jean-Pierre	PLQ	Avocat	Laprairie
Saint-Roch, Jean-Guy	PLQ	Directeur de marketing	Drummond
Savoie, Raymond *	PLQ	Notaire	Abitibi-Est
Séguin, Yves *	PLQ	Avocat	Montmorency
Sirros, Christos	PLQ	Administrateur	Laurier
Théorêt, Jean-Paul	PLQ	Homme d'affaires	Vimont
Thérien, Robert	PLQ	Professeur	Rousseau
Thuringer, Harold Peter	PLQ	Administrateur	Notre-Dame-de-Grâce
Tremblay, Jacques	PLQ	Industriel	Iberville
Tremblay, Michel	PLQ	Administrateur	Rimouski
Trépanier, Violette	PLQ	Enseignante	Dorion
Trudel, Claude	PLQ	Avocat et administrateur	Bourget
Vaillancourt, Georges	PLQ	Administrateur	Orford
Vallerand, André *	PLQ	Économiste	Crémazie
Vallières, Yvon	PLQ	Professeur	Richmond
Vermette, Cécile	PQ	Membre d'organisme	Marie-Victorin

PLQ - Parti libéral du Québec (99)

PQ - Parti québécois (20)

IND. -Indépendant (1)

Sièges vacants:

Anjou

Roberval